



Adresse & Siège Social :

**Comité Auvergne-Rhône-Alpes Tir à l'Arc**  
Maison Régionale des sports  
68 avenue Tony Garnier  
CS 21001  
**69304 LYON Cedex 07**

🌐 : [www.tirarc-auvergnerhonealpes.fr](http://www.tirarc-auvergnerhonealpes.fr)

✉ : [secretariat@tirarc-auvergnerhonealpes.fr](mailto:secretariat@tirarc-auvergnerhonealpes.fr)

☎ : **04 74 19 16 15**

Permanences tous les matins de (9h30 à 12h30)  
et Lundi et Jeudi après-midi (14h00 à 16h30)

# COUPE REGIONALE JEUNES AUVERGNE-RHONE-ALPES

## en Salle

## Règlement

### OBJECTIF

Réserver à **nos jeunes licenciés** dans les compétitions officielles qualificatives du calendrier fédéral, 2\*18m, un départ spécifique ouvert aux **licenciés U11 à U18** (ex *POUSSIN – BENJAMIN – MINIME – CADET*) pour créer une dynamique par équipe de club.

La « **Coupe des clubs** » est basée sur 3 concours minimum à réaliser sur un circuit de compétitions labellisées « **COUPE DES CLUBS AUVERGNE - RHONE ALPES – SALLE jeunes** ».

Un club organisateur s'engage à réserver le départ selon le règlement ci-dessous aux jeunes et aura la possibilité d'ouvrir les inscriptions 8 jours avant l'épreuve aux autres catégories si le départ n'est pas complet.

### REGLEMENT

- **Départ le samedi après-midi ou le mercredi après-midi uniquement**
  - **Si ce départ est complet, ajouter un départ le samedi matin en rythme A-B ou A-B-C-D éventuellement**
- Les catégories concernées : **U11 à U18** (ex *POUSSIN – BENJAMIN – MINIME – CADET*) en arc classique et bare-bow
- Blasons
  - Pour les poussins, le blason sera adapté en hauteur à la cible
  - Les trispots Ø60 et Ø40 peuvent être utilisés sur demande
  - Sinon application du règlement fédéral
- Sur chaque compétition, les 3 meilleurs scores obtenus par les archers d'un club, lors du départ du samedi ou mercredi après-midi ( voir du samedi matin en cas de départ AM complet ), seront pris en compte quelque soit le nombre d'archers du club.
- En cas d'égalité à l'issue du classement final, le départage se fera en prenant le résultat de la manche la plus élevée. Le classement se fera avec le cumul des meilleurs résultats obtenus sur 3 compétitions.
- Dernière compétition qualificative : le week-end précédant le championnat de Ligue Jeunes.

---

Association Loi 1901 - Inscrite en Préfecture n° W382005534 - N°SIRET : 824 882 633 00020 - Code APE/NAF : 9312Z



- La remise des récompenses aux 3 premiers clubs de la manche se fait à l'issue du départ du samedi après-midi. *Il est également conseillé de procéder à des récompenses individuelles.*
- Envoi des résultats au Secrétariat du Comité Régional [secretariat@tirarc-auvergnerrhonealpes.fr](mailto:secretariat@tirarc-auvergnerrhonealpes.fr), avec la sauvegarde du fichier "résult'arc" du samedi soir : **le samedi ou dimanche soir si possible, sinon le lundi soir au plus tard.**
- Si les conditions du règlement ne sont pas respectées, le Comité Régional pourra décider de ne pas valider et enregistrer la manche.

### **RECOMPENSES :**

- Les 3 premières équipes du classement général seront récompensées lors de la présentation des podiums au Championnat Régional en Salle Jeunes.
- Les récompenses seront établies en bons d'achat en matériel d'archerie à destination des clubs :
  - au 1<sup>er</sup> club : un bon d'achat d'une valeur de 200,00 euros
  - au 2<sup>ème</sup> club : un bon d'achat d'une valeur de 150,00 euros
  - au 3<sup>ème</sup> club : un bon d'achat d'une valeur de 100,00 euros

### **RESULTATS :**

Les classements seront affichés sur le site du Comité Régional : [www.tirarc-auvergnerrhonealpes.fr](http://www.tirarc-auvergnerrhonealpes.fr)